Conditions générales de vente de matériel

8 – SECURITE

Sauf stipulation expresse et spéciale, ALFI ne garantit l'aptitude du matériel qu'à l'usage pour lequel il a été conçu et non à l'usage auquel peut le destiner le Client.
L'utilisateur doit se conformer strictement et impérativement aux lois, règlements et prescriptions en vigueur.
Il est notamment responsable de tous accidents et dommages corporels, matériels ou immatériels, directs ou indirects résultant d'un montage ou d'un usage inapproprié ou d'un défaut d'entretien.

9 - EVENEMENTS INDEPENDANTS DE LA VOLONTE D'ALFI

ALFI serait dégagée de toute responsabilité dans le cas de survenance d'événements indépendants de sa volonté, tels que notamment, fait de tiers, lock-out, grève, bris de machines, explosion, inondation, incendie, tremblement de terre, interruption du réseau de télécommunications, coupure d'électricité, difficultés de transport ou d'approvisionnements essentiels, dispositions légales, qui l'empêcheraient d'accomplir tout ou partie de ses obligations contractuelles.

10 – GARANTIES - RESPONSABILITE

A condition qu'ils soient utilisés conformément à leur destination et en respectant les règles d'utilisation indiquées par ALFI, la durée de garantie de tous les matériels fournis par ALFI est d'un an, à l'exception des matériels de mise en oeuvre des gaz corrosifs pour lesquels la durée de garantie est de 6 mois. Le point de départ de la garantie est le jour de la livraison.
La durée de cette garantie ne s'applique pas aux matières consommables.
Au-delà de cette durée, ALFI ne reste tenue que de la garantie légale.

Durant la période de garantie :

1. La responsabilité d'ALFI est strictement limitée à l'obligation de réparer ou de remplacer selon le cas les matériels, à l'exclusion de tous dommages matériels ou immatériels, directs ou indirects.

2. ALFI répare ou remplace gratuitement, y compris les frais de main-d'oeuvre, mais à l'exclusion des frais de transport et d'emballage, toutes les pièces qu'elle a examinées et reconnues défectueuses. En vue de satisfaire à cette garantie, ALFI se réserve de modifier les dispositifs en place ou de remplacer lesdites pièces. Les pièces reprises en application de la garantie seront la propriété d'ALFI.
La garantie ne s'applique pas aux remplacements ni aux réparations qui résulteraient de l'usure normale des appareils et machines, de détériorations ou accidents provenant de négligence, défaut de surveillance ou d'entretien et/ou d'utilisation non conforme des matériels.
En outre, cette garantie cesse dans l'hypothèse où le Client effectue lui-même des réparations ou modifications sur le matériel vendu.

Les frais de transport du matériel ou des pièces défectueuses, les frais de retour du matériel ou des pièces réparées ou remplacées, ainsi que les frais de déplacement du personnel ALFI sont à la charge du Client.

La responsabilité d'ALFI résultant de la vente est expressément limitée à la garantie ci-dessus définie.

11 - RESILIATION

Sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre, ALFI pourra résilier la commande dans les cas suivants :
- défaut de paiement d'une livraison au terme fixé,
- non enlèvement de la marchandise par le Client dans le délai convenu,
- décès ou incapacité du Client,
- dissolution de la société du Client, dans le respect des dispositions légales
- vente, apport en société ou cession de fonds de commerce.

ALFI pourra, si elle le juge préférable exiger l'exécution.

12 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les renseignements portés sur les catalogues et les fiches matériels n'engagent pas ALFI qui se réserve le droit d'y apporter toutes modifications.
ALFI conserve intégralement la propriété intellectuelle de tous projets, études et plus généralement des documents d'ordre quelconque adressés à ses clients : ils ne peuvent être communiqués, exécutés ou utilisés de quelque façon que ce soit sans son autorisation écrite préalable.

13- COMPETENCE

Tout différend pouvant survenir du fait de l'interprétation ou de l'exécution de la Convention qui n'aurait pas été résolu à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

Fabricant autorisé à apposer le marquage « CE » :

CRYOPAL (Groupe Air Liquide)
Parc Gustave Eiffel
8, avenue Gutenberg
77607 Marne-la-Vallée
France